

BEP ELEEC
Électrotechnique Énergie
Équipements Communicants

PÉRIODE DE FORMATION
EN MILIEU PROFESSIONNEL

CONTEXTE DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée réglementaire de la période de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) est de **6 semaines**, incluse dans les 22 semaines de P.F.M.P. prévues pour le Baccalauréat Professionnel ELEEC.

La répartition de ce temps dans le cursus de formation de l'élève est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique. L'organisation prendra en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- les cursus d'apprentissage.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation menant au diplôme et, à ce titre, doivent être en interaction avec la formation donnée en centre de formation. Elles concourent à l'acquisition des compétences requises pour l'obtention du diplôme et visent à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du candidat à l'issue de sa formation. A cet effet, elles doivent permettre au futur diplômé :

- de participer à des activités afin de conforter et d'acquérir des savoirs et savoir-faire ;
- d'utiliser les matériels ou les outillages spécifiques ;
- d'appréhender par le concret les contraintes économiques, humaines, techniques de l'entreprise;
- d'appréhender les contraintes de sécurité et les méthodes de travail ;
- d'observer et d'analyser au travers de situations réelles les différents éléments d'une stratégie de qualité et de percevoir concrètement les coûts induits de la non qualité ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et services dans une entreprise.

L'équipe pédagogique accompagne le tuteur dans son choix d'activités proposées à l'apprenant. Celles-ci sont notées dans l'annexe pédagogique jointe à la convention réglementaire.

Objectifs

La formation en milieu professionnel vise à développer les compétences et les savoirs associés définis par le référentiel de certification et en particulier ceux visés pour l'épreuve EP2.

Rôle du tuteur

La formation du futur professionnel s'appuie sur toute personne de l'entreprise, mais particulièrement sur le tuteur désigné par l'entreprise ou la collectivité d'accueil.

Ce tuteur a pour rôle d'accueillir le candidat au baccalauréat professionnel et de suivre sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel.

Il transmet ou fait transmettre au candidat les connaissances spécifiques, pratiques et techniques indispensables au futur professionnel.

Il lui facilite l'accès aux différents secteurs présentant un intérêt professionnel, économique et social pour sa formation. Tout en lui apportant les informations de base indispensables, il doit favoriser sa capacité d'autonomie et encourager sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail et d'un environnement nouveau.

Il est, enfin, l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique et le co-responsable de la notation de la période de formation en milieu professionnel.

Un suivi (préparation, organisation, encadrement, évaluation) de la formation en milieu professionnel s'effectue lors de rencontres entre le tuteur et les membres de l'équipe pédagogique.

Modalités

La recherche des entreprises d'accueil est assurée conjointement par l'élève en lien avec l'équipe pédagogique, sous la responsabilité de l'établissement de formation.

L'organisation des périodes de formation en entreprise fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés.

Cette convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 (B.O.E.N. n°38 du 24 octobre 1996).